

Plan de cours

Après deux leçons d'introduction, commencera la période des exposés sur des textes qui seront fournis en début de session sous forme électronique.

Séances introductives : cours magistraux

Séance 1 (8 janvier)

Introduction 1. La société, un vaste algorithme ?

Séance 2 (15 janvier)

Introduction 2. De l'éthique à l'éthique publique des technologies numériques

Séances avec exposés/réponses

Séance 3 (22 janvier)

Biais algorithmique et intersectionnalité

- Noble (2018), chap. 1, « A Society, Searching », p. 14-63.

Séance 4 (29 janvier)

Ouvrir les boîtes noires

- Pasquale (2015), chap 3, « The Hidden Logics of Search », p. 59-100.
- Bucher (2018), chap 3, « Neither Black nor Box », p. 41-65.

Séance 5 (5 février)

L'efficacité procédurale au risque de l'iniquité

- Eubanks (2017), chap 2 « Automating Eligibility in the Heartland », p. 39-83.

Séance 6 (12 février)

Surveiller et se montrer.

- Lyon (2017).
- Bucher (2012).

Séance 7 (19 février)

Prédire, attraper, punir.

- Ferguson (2017), chapitre 2, 3 et 4, p. 20-61.

Séance 8 (26 février)

Érobotique

- Dumouchel, Damiano (2016), chap. 5, « L'autre autrement », p. 149-185.
- David *et alii* (2017).
- Levy (2012).

Séance 9 (12 mars)

Déprogrammer l'inégalité de genre

- Hicks (2017), Introduction.
- Datta *et alii* (2015).

Séance 10 (19 mars)

Travail numérique et revenu universel

- Posner & Weyl (2018), chap. 5 « Data as Labor », p. 205-249.
- Van Parijs & Vanderborght (2017), chap.1, « The Instrument of Freedom », p.4-28.

Séance 11 (26 mars)

Cyberdémocratie (1)

- O'Neil (2016), chap. 10, « The Targeted Citizen », p. 179-197.
- Sunstein (2017), chap. 6, « Citizens », p. 157-175.

Séance 12 (2 avril)

Cyberdémocratie (2)

- Sunstein (2017), chap. 3, « Polarization », p. 59-97.
- Gillespie (2018) b.

Séance 13 (9 avril)

Synthèse et conclusion: être gouvernés par les algorithmes ou les gouverner?

« Toutes les pensées humaines peuvent tout à fait se résoudre en un petit nombre d'entre elles considérées comme primitives, et qu'en assignant des caractères à celles-ci, il est alors possible de former les caractères des notions dérivées, desquels on peut toujours extraire la totalité de leurs réquisits, les notions primitives qui y interviennent, en un mot leur définition... » (Leibniz, « Fondements du calcul rationnel »)

« J'appelle 'caractère' une note visible représentant les pensées. L'art caractéristique est l'art de former et d'ordonner les caractères, de telle sorte qu'ils se réfèrent aux pensées, c'est-à-dire qu'ils aient entre eux la relation que les pensées ont entre elles. L'expression est un agrégat de caractères représentant la chose qui est exprimée. La loi des expressions est la suivante : que l'expression de la chose soit composée des caractères des choses dont les idées composent l'idée de la chose qui doit être exprimée » (Leibniz, Edition de l'Académie, *Sämtliche Schriften und Briefe*, A VI iv, p. 916.).

« toutes les vérités de raison seraient réduites à une façon de calcul. Ce pourrait être en même temps une manière de langue ou d'écriture universelle (...) les caractères et les paroles mêmes y dirigeraient la raison, et les erreurs n'y seraient que des erreurs de calcul » (Lettre de Leibniz à Rémond, in Gerhardt, III, p. 605)